

Tuesday, June 29, 2010



La portabilité du DIF
pour les salariés permanents

Loi du 24.11.2009

Décret du 18.01.2010

Manpower. Créateur de Solutions pour l'Emploi.



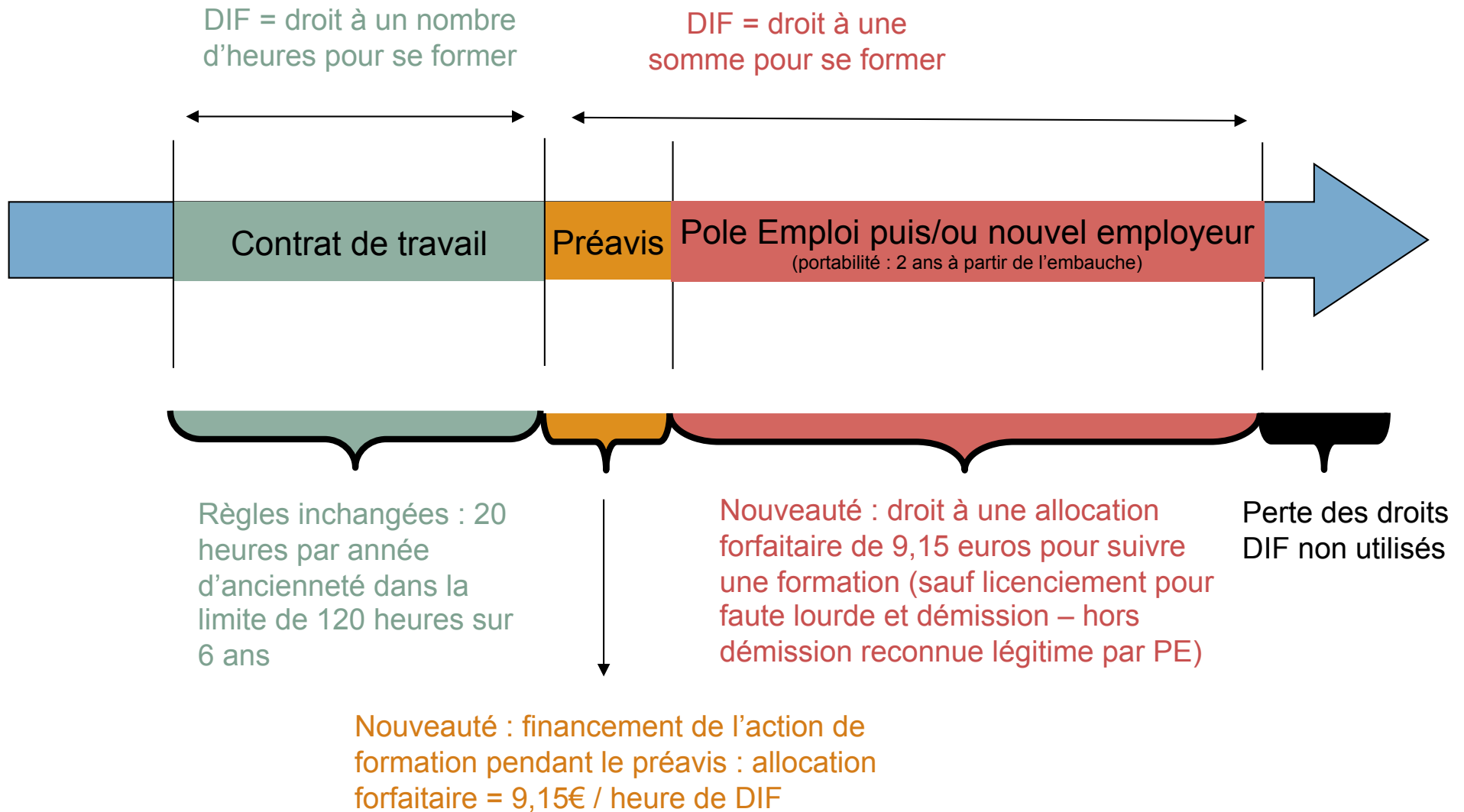
Manpower®

Le DIF est désormais portable !

Portabilité : après la rupture de son contrat de travail, le salarié peut bénéficier d'un abondement financier de l'OPCA (en fonction de ses droits DIF acquis dans un maximum de 120 heures) pour suivre une formation



PORTABILITE DU DIF : Schéma chronologique



L'obligation d'information de l'employeur sur la portabilité du DIF

- **Nouvelle mention dans la lettre de licenciement**
 - Mention dans toute lettre de licenciement (hors faute lourde) des droits du collaborateur en matière de DIF
- **Nouvelle mention dans le certificat de travail :**
 - Le solde du nombre d'heures acquises au titre du DIF et non utilisées chez MPW
 - La somme correspondant à ce solde (= nombre d'heures x 9,15 €)
 - Et la compétence du FAFTT pour financer les actions de formation au cours de la période de chômage

L'utilisation du DIF pendant le préavis

- **Possible en cas de licenciement ou de démission**
 - L'action se déroule pendant le temps de travail
 - En cas de démission, l'action doit obligatoirement être engagée avant la fin du préavis (facultatif en cas de licenciement)
- **Financement de l'action :**
 - nombre d'heures DIF acquises x 9,15 €**
 - Exemple : le collaborateur a acquis 100 heures de DIF au moment de sa rupture
=> $100 \times 9,15 \text{ €} = 915 \text{ €}$
 - Le montant de 9,15 € / heure de DIF est forfaitaire
 - Cette somme sert à financer une action de formation, de VAE ou de bilan de compétences

La portabilité du DIF après la fin du préavis (ancien collaborateur Manpower)

- 1er cas : l'ancien collaborateur MPW est au chômage
 - Demande auprès du référent Pôle Emploi
- 2ème cas : l'ancien collaborateur MPW a retrouvé un emploi
 - Demande auprès de son nouvel employeur dans un délai de 2 ans à partir de son embauche